

LA PRESSE EN REVUE...



MERCREDI 12 MARS 2014

SOMMAIRE

- 1) Les écoutes
- 2) Elle répond
- 3) Elle soupçonne le...
- 4) Il répondra
- 5) La diversion de l'UMP
- 6) Elle ne veut pas les rendre !
- 7) Aucune augmentation
- 8) Les islamistes le...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Écoutes : Ayrault défend l'exécutif



"Il n'y a en aucun cas immixtion de l'exécutif dans le déroulement des instructions judiciaires", a assuré le Premier ministre.

SOURCE AFP

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, interrogé mardi sur une éventuelle connaissance par le pouvoir des écoutes visant Nicolas Sarkozy et son avocat, a assuré qu'il n'y avait "en aucun cas" d'"immixtion de l'exécutif dans le déroulement des instructions judiciaires". "Il n'y a en aucun cas une immixtion de la garde des Sceaux (Christiane Taubira), de l'exécutif, dans le déroulement des instructions judiciaires, c'est la garantie que je dois donner, que je veux donner aux citoyens", a déclaré M. Ayrault, interrogé par des journalistes à son arrivée à une réunion du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Selon lui, "il faut que la droite française s'habitue à ce que la justice fonctionne en toute indépendance. Les moeurs du passé, c'est fini".

"Il n'y a aucune instruction donnée par l'exécutif, la garde des Sceaux, aux magistrats dans l'exercice de leurs fonctions lorsqu'ils enquêtent", a affirmé le Premier ministre. Jean-Marc Ayrault a évoqué ensuite un "deuxième principe". "Personne, a-t-il souligné, n'est au-dessus des lois. Et donc si des personnes qui font l'objet d'enquêtes ne sont pas d'accord avec la manière dont les procédures sont engagées (...), elles peuvent les contester dans le cadre de la loi en déposant des recours à la chambre de l'instruction". "C'est comme ça qu'une démocratie, un État de droit, fonctionne. Le reste c'est de la polémique, de l'instrumentalisation", a-t-il estimé.

"Il se trouve que les règles de comportement ont changé et que certains s'imaginent que c'est comme avant. Ce n'est plus comme avant, ce n'est plus comme du temps de monsieur Sarkozy. C'est cela qui a changé et qui a l'air de dérouter", a avancé encore Jean-Marc Ayrault. L'exécutif pouvait savoir sans donner d'instruction ? Réponse de M. Ayrault : "Mais l'opposition raconte n'importe quoi, parce que l'opposition est dans la difficulté, elle ne sait plus comment s'en sortir." Le Premier ministre de conclure : "Il n'y a pas deux justices, une justice pour les puissants et une justice pour les autres, c'est-à-dire l'immense majorité des Français. Il y a une même justice avec un cadre qui protège, qui permet des recours, qui permet même des annulations lorsque des

procédures ont été mal faites. C'est ça, l'État de droit."

lepoint.fr

II) Ecoutes Sarkozy : Christiane Taubira répond aux avocats

Par Eric Dussart

Christiane Taubira a décidé d'intervenir, hier, dans la polémique qu'ont lancée quelques avocats pénalistes de renom, après les révélations du « Monde », vendredi dernier.



Christiane Taubira ne veut présager en rien de ce qu'est le fond du dossier.

On y apprenait que Nicolas Sarkozy avait été placé plusieurs mois sur écoute et qu'ainsi, des conversations avec Me Thierry Herzog avaient été écoutées. Au final, l'avocat de l'ex-président a subi une perquisition et son téléphone a été saisi.

Immédiatement, quelques ténors du barreau, comme Henri Leclerc, Éric Dupond-Moretti, Hervé Témime ou Pierre Haïk avaient cosigné une lettre ouverte indignée : « Nous alertons les pouvoirs publics sur le danger pour la démocratie de telles dérives et sur l'impérieuse nécessité de protéger le secret professionnel, pilier de la profession d'avocat, et sans lequel aucune défense ne peut s'exercer », concluaient-ils notamment. « Nous en sommes à cinq cents signatures », disait hier soir Éric Dupond-Moretti.

Et le président du Conseil national des barreaux, Jean-Marie Burguburu, est allé plus loin : « Je saisis le président de la République, notre exercice professionnel est en danger. François

Hollande est le garant des libertés publiques. »

Dans un communiqué, la garde des Sceaux a rappelé hier que les écoutes judiciaires prévues à l'article 100 du code de procédure pénale comportent des restrictions « pour certaines catégories de personnes : les parlementaires, les avocats, les magistrats et les journalistes ». Mme Taubira fait par ailleurs remarquer qu'il existe des recours, puisque ces écoutes, comme la saisie du téléphone de Me Herzog, peuvent faire l'objet d'un appel devant la chambre de l'instruction. « Si nous sommes encore dans un État de droit, celle-ci devrait annuler les écoutes et leur résultat », estime Me Burguburu.

Christiane Taubira ne veut présager en rien de ce qu'est le fond du dossier. Elle se borne à rappeler que « s'il apparaît que le contenu des conversations échangées entre un avocat et son client est de nature à faire présumer la participation de cet avocat à des faits constitutifs d'une infraction », l'écoute se justifie. Mais ici, Thierry Herzog conteste vigoureusement pouvoir être soupçonné de quoi que ce soit. Il devrait d'ailleurs s'en expliquer bientôt.

Eric Dupond-Moretti ne décolère pas

L'avocat lillois est au premier rang de la contestation des écoutes pratiquées envers ses confrères.

– Pourquoi avez-vous été à l'origine de la lettre ouverte dénonçant les écoutes subies par votre confrère Thierry Herzog ?

« Parce que nous en avons assez que notre secret professionnel soit grignoté au fil des années. Les magistrats d'aujourd'hui se comportent comme des inquisiteurs. Récemment, le juge Gentil, dans le dossier Bettencourt, a fait entendre Thierry Herzog, et lui avait demandé ses agendas. Avant cela, un majordome avait enregistré mon confrère Kiejman, et cet enregistrement totalement illégal a été versé au dossier et la Cour de cassation peut s'en saisir ! »

– Ici, ce n'est pas Me Herzog qui est écouté, mais son client. La conversation est entendue de cette manière...

« Oui, mais j'affirme que quand une personne

écoutée est en conversation avec son avocat, l'écoute doit s'arrêter immédiatement. Or, là, non seulement on écoute, mais on retranscrit ! La loi consacre le secret professionnel, c'est donc une manière de détourner la loi. C'est de notoriété publique que Thierry Herzog est l'avocat de Nicolas Sarkozy !

Il est donc écouté et c'est au cours de cette conversation que les policiers se figurent qu'il peut y avoir une question de trafic d'influence. Mais s'il n'y a pas cette écoute, ils n'ont jamais ce soupçon (qui est d'ailleurs totalement injustifié, en l'occurrence). C'est un sacré retournement de la loi, non ? »

– Christiane Taubira fait remarquer qu'il existe des recours. Que ces écoutes peuvent être contestées devant la chambre de l'instruction...

« Mais c'est faux ! Imaginez que vous êtes écouté pendant presque un an, comme c'est le cas de Nicolas Sarkozy, et qu'il n'y soit donné aucune suite. Alors, vous n'avez aucun recours. Vous ne pouvez rien contester. Pourtant, vous avez été écouté ! Il ne faut pas s'y tromper : le secret professionnel, ce n'est pas le secret de l'avocat, c'est celui du client ! Le cabinet d'un avocat devrait être un sanctuaire. Or, il ne l'est plus. Les pratiques ont dérivé. Il y a une nouvelle génération de juges qui n'ont plus de limites...

Entendons-nous bien : personne ne demande l'impunité des avocats. Évidemment, s'il existe un vrai soupçon, il est évident que les écoutes sont légales. Comme pour n'importe qui. Mais seulement dans ce cas ! » RECUEILLI PAR É. D.

Virginie Valton soutient ses collègues

La magistrate nordiste, vice-présidente de l'Union syndicale des magistrats, s'en tient à la jurisprudence.



– La réaction des avocats vous semble-t-elle proportionnée ?

« Nous l’avons un peu vécue comme une sorte de contre-feu. On met l’accent là-dessus et cela évite de parler du fond du dossier. Nous sommes devant ce qui peut être potentiellement un scandale d’État et on vient nous dire que les juges font n’importe quoi... »

– Mais c’est pourtant plus sur le principe du secret professionnel que se base leur texte.

« Je n’ai pas l’impression que les avocats sont si souvent écoutés. En dix-huit ans de juridiction, je ne l’ai jamais vu. Et puis, j’ai consulté la jurisprudence, notamment au niveau européen : aucun avocat n’a saisi la Cour européenne des droits de l’homme pour cette raison depuis la réforme de la loi française. Celle-ci dit bien qu’il est possible de placer un avocat sur écoute, mais dans le respect du secret professionnel et au nom de l’intérêt supérieur. Comme lorsqu’une infraction est suspectée. »

– Ici, c’est Nicolas Sarkozy qui était sur écoute. Les avocats disent que dès que Me Herzog a parlé, l’écoute aurait dû cesser.

« Mais comment peut-on savoir que c’est l’avocat qui appelle ou qui est appelé ? Je suppose que M. Sarkozy n’appelle pas son avocat Me Herzog... On ne peut pas écouter un avocat si cela va à l’encontre des droits de la défense. Mais comment savoir d’avance si la conversation va concerner les droits de la défense ? »

– Pensez-vous qu’il faille légiférer ?

« Ce qui est sûr, c’est que dans ce domaine, les avocats bénéficient déjà de conditions plus strictes que les autres citoyens. Ce qui m’a déplu, c’est qu’on dise que les juges ont fait n’importe quoi. Si on n’a pas accès au dossier, on ne peut pas se permettre de dire que ces écoutes sont illégales.

Dans ce dossier, j’imagine mal mes collègues s’amuser à utiliser des écoutes qui n’auraient pas été bétonnées ! Il s’agit tout de même d’un ancien président de la République et d’un avocat ! Tous les clignotants sont au rouge, là...

Sur le principe du secret professionnel, ils ont

raison. Mais de là à dire que les juges ont fait n’importe quoi, que ces écoutes sont illégales, à crier au complot politique ou saisir le président de la République, c’est assez hallucinant... »

lavoixdunord.fr-Recueilli par E.D.

III) Ecoutes : la justice soupçonne le conseil de l'ordre d'avoir prévenu Sarkozy

Violette LAZARD



Nicolas Sarkozy à Nice, lundi. (Photo Valéry Hache.AFP)

Les juges enquêtent sur le rôle du conseil de l'ordre des avocats de Paris dans l'affaire des écoutes de Thierry Herzog et Nicolas Sarkozy.

Alors que des centaines de pénalistes crient au scandale depuis la révélation de l’affaire des écoutes de Nicolas Sarkozy, c’est un élément qui risque de plonger dans l’embarras certains d’entre eux. D’après nos informations, la justice serait aujourd’hui en possession d’éléments qui montrent que Thierry Herzog et Nicolas Sarkozy savaient que leurs conversations étaient surveillées par des juges dans le cadre de l’affaire libyenne, grâce une fuite provenant du conseil de l’ordre de Paris.

Ainsi, l’information judiciaire déclenchée par le nouveau parquet financier fin février a été ouverte pour trafic d’influence (sur des soupçons de corruption d’un magistrat de la cour de cassation) mais aussi pour violation du secret de l’instruction. Ce deuxième chef d’enquête vise bien des avocats du conseil de l’ordre, qui ont pu avertir leurs «collègues» (Nicolas Sarkozy est

membre du barreau de Paris depuis qu'il a quitté l'Élysée) qu'ils étaient écoutés.

Comment le conseil de l'ordre, instance chargée d'encadrer la profession, a-t-il été prévenu que l'ancien chef d'État était sur écoute ? La loi prévoit que lorsqu'un avocat est écouté dans le cadre d'une enquête, le juge d'instruction doit en avvertir le bâtonnier de la ville où il exerce. En l'occurrence, le bâtonnier de Paris. Ce dernier est soumis au secret de l'instruction, et ne peut évidemment le dévoiler à son confrère. Dans l'affaire libyenne, les juges qui avaient décidé de mettre sur écoute Nicolas Sarkozy depuis avril dernier avaient donc prévenu l'ancienne bâtonnière de Paris, Christiane Féral-Schuhl.

Herzog écouté «par ricochet»

Elle n'était pas au courant que les conversations de Thierry Herzog étaient surveillées. Et pour cause. D'après des sources concordantes, le téléphone de Thierry Herzog n'a jamais été surveillé : il a simplement été écouté «par ricochet», comme on dit dans le jargon judiciaire, lors de ses échanges avec son client Sarkozy et avec Gilbert Azibert, magistrat à la Cour de cassation. Il n'a pas plus été «branché» dans le cadre de l'enquête pour trafic d'influence.

Qui, au conseil de l'ordre, a pu faire fuiter l'information ? Jointe par Libération, Christiane Féral-Schuhl a refusé de réagir. Pierre Olivier-Sur, l'actuel bâtonnier de Paris qui a pris ses fonctions début 2014, a refusé de nous confirmer ou de nous infirmer s'il était au courant des écoutes de Nicolas Sarkozy dans le cadre de l'affaire libyenne, comme dans le cadre de l'enquête pour trafic d'influence. Même s'il est probable que son prédécesseur en lui transmettant le flambeau, lui ait transmis en même temps des informations de cette importance. Mais les bâtonniers ne sont pas nécessairement soupçonnés par la justice : le conseil de l'ordre, au sein duquel Thierry Herzog a été élu, est composé de 42 membres.

«Accusations hypothétiques et dubitatives»

Mais le bâtonnier Sur a été prévenu des soupçons qui pèsent aujourd'hui sur le conseil de l'ordre. Et les réfute, en bloc et en détail. «Ce sont des accusations hypothétiques et dubitatives,

s'insurge le bâtonnier de Paris, contacté par Libération. Hypothétique car des centaines de personnes étaient au courant que Nicolas Sarkozy était écouté. Je répondrai donc aux questions des juges, je coopérerai avec la justice, comme je l'espère les cent autres personnes qui étaient au courant de l'enquête. Ces accusations sont également dubitatives car rien de matériel, de concret ne vient les soutenir.»

Ainsi, on comprend mieux pourquoi le bâtonnier de Paris a fait appel au «soutien» de François Hollande, lundi, et pourquoi il a prévenu qu'il s'opposerait à toutes perquisitions au sein du conseil de l'ordre. «S'ils entrent par effraction au sein du symbole de notre institution, il y aura un barrage de robe noire», prévient-il.

liberation.fr-Violette LAZARD

IV) Sarkozy sur écoute : Hollande répondra à l'USM et au bâtonnier de Paris

Le Point.fr

Le président de l'USM, Christophe Régnard, a exhorté le chef de l'État à rappeler "la règle constitutionnelle de la séparation des pouvoirs"



Le chef de l'État a-t-il eu vent des conversations de Nicolas Sarkozy, placé sous écoute depuis près d'un an ? © Alain Jocard / AFP

SOURCE AFP

Le président François Hollande a assuré mardi qu'il "répondrait" aux lettres du bâtonnier de Paris et de l'USM (Union syndicale des magistrats, majoritaire) protestant contre les écoutes visant

Nicolas Sarkozy et son avocat Thierry Herzog. "L'USM et le bâtonnier de Paris m'ont écrit. J'ai reçu les deux lettres et j'y répondrai", a déclaré le président de la République, interrogé par la presse, à l'issue d'une rencontre à l'Élysée avec une centaine de jeunes bénéficiant d'emplois d'avenir.

Lundi, le président de l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire), Christophe Régnard, avait demandé au président de la République de rappeler le principe de séparation des pouvoirs, en réaction à l'affaire des écoutes. En adressant cette demande, M. Régnard répondait à l'appel au même François Hollande du bâtonnier de Paris, Pierre-Olivier Sur, qui disait se placer sous sa "haute protection" en tant que "garant des libertés publiques".

V) Ecoutes : l'UMP interpelle Hollande pour mieux défendre Sarkozy

Le HuffPost | Par Geoffroy Clavel



Après l'indignation, place à l'accusation. Alors que les affaires politico-judiciaires bousculent l'agenda de Nicolas Sarkozy, l'UMP fait bloc derrière l'ancien président de la République afin de retourner la situation à son avantage. Objectif: braquer les projecteurs (et le soupçon) sur François Hollande, soupçonné de vouloir barrer la route au retour annoncé du retraité de la vie politique.

"La question centrale que je veux poser, c'est de savoir si François Hollande était oui ou non au courant que ces écoutes avaient lieu", a attaqué ce mardi le président de l'UMP Jean-François Copé, obligeant le premier ministre Jean-Marc Ayrault à jouer en contre: "Il n'y a aucune immixtion de la garde des Sceaux (Christiane Taubira), de l'exécutif, dans le déroulement des instructions judiciaires, c'est la garantie que je dois donner, que je veux donner aux citoyens".

<http://www.bfmtv.com/video/bfmtv/politique/sarkozy-ecoute-personne-nest-au-dessus-lois-rappelle-ayrault-11-03-183016/>

François Hollande savait-il pour les écoutes?

Après les révélations du Monde sur les écoutes téléphoniques dont Nicolas Sarkozy et son avocat ont été la cible, l'UMP avait d'abord réagi par la colère, en dénonçant "l'acharnement" de la justice contre le champion de la droite. Réaction similaire à celle qui avait suivi la mise en examen (invalidée depuis) de l'ancien chef de l'Etat pour "abus de faiblesse" dans le dossier Bettencourt, feuilleton qui devrait connaître un nouvel épisode ce mardi.

Mais depuis ce week-end, les proches de Nicolas Sarkozy ont changé de cible et dénoncent désormais un "complot" orchestré directement par François Hollande. A l'origine de cette contre-offensive, une petite phrase déterrée ce week-end par Le Journal du Dimanche. Nicolas Sarkozy, "je le surveille, je sais exactement ce qu'il fait", aurait déclaré François Hollande à des proches il y a plusieurs mois. Une preuve que le chef de l'Etat était au courant des écoutes ciblant Nicolas Sarkozy, selon l'UMP qui, du coup, réclame des comptes à l'Élysée.

"Le président doit lever ce voile. Il doit d'autant plus le lever qu'il a lui-même suscité le trouble", attaquait ce matin sur RFI l'ancien ministre Luc Chatel. Même exigence de la part du député Bruno Le Maire: "Je souhaite que le gouvernement, qui traite ça avec beaucoup de légèreté, puisse nous dire que, effectivement, à aucun moment, ni le président de la République, ni le Premier ministre, ni aucun membre du gouvernement, M. Valls, Mme Taubira, n'a été informé de cette procédure dérogatoire du droit commun."

Des critiques relayées directement par le Front national, qui dénonce à son tour une "justice politique" pour mieux accabler la ministre de la

Poser la question des libertés publiques

Pour le député FN du Gard Gilbert Collard, "Mme Taubira est en train de transformer notre société en société des grandes oreilles". Accusation qui fait écho à la colère des avocats, qui ont été nombreux à s'indigner que la justice puisse violer

le secret professionnel entre Nicolas Sarkozy et son représentant légal.

Une aubaine pour l'UMP qui peut désormais placer ses critiques contre le pouvoir socialiste sur le terrain de la défense des libertés publiques tout en faisant l'impasse sur les faits reprochés à Nicolas Sarkozy. "Cette situation est très grave, elle touche aux libertés publiques. C'est la raison pour laquelle je souhaite savoir si oui ou non le président de la République était informé de ces écoutes et qu'il le dise clairement en tant que garant des libertés publiques", a renchéri Jean-François Copé.

Dès lundi, le député UMP du Rhône et ancien magistrat Georges Fenech a déposé une proposition de loi relative aux écoutes des avocats afin de mieux encadrer cette pratique. Quant à François Fillon, il s'est déclaré en faveur d'une commission d'enquête parlementaire, "seule manière de sortir de la confrontation des positions".

"Justice politique": le syndrome du Mur des

Une riposte à laquelle le PS tente désespérément de mettre le holà. Pour Jean-Marc Ayrault, les interventions politiques auprès de la justice, "ce n'est plus comme avant, ce n'est plus comme du temps de monsieur Sarkozy. L'opposition raconte n'importe quoi, parce que l'opposition est dans la difficulté. Elle ne sait plus comment s'en sortir."

"Il faut arrêter cette espèce d'hystérisation autour de Nicolas Sarkozy qui viserait à en faire une victime d'un côté, et à mettre en cause François Hollande de l'autre", s'est indigné le numéro un du Parti socialiste, Harlem Désir.

"Embêté par l'affaire Copé, bousculé par l'affaire Buisson, empêtré dans l'affaire Gilbert Azibert... Nicolas Sarkozy décide une contre-attaque sur un autre terrain : la colère des avocats contre la magistrature qui aurait outrepassé le droit en écoutant un avocat. Avantage, il n'est pas au centre de la polémique et le contre-feu est porté par d'autres", ironise de son côté le député PS Jean-Christophe Cambadélis.

Mais cette contre-offensive de l'UMP porte d'autant mieux à droite que le parti conservateur n'a eu de cesse de dénoncer les dysfonctionnements de la justice depuis le début du quinquennat. Elle intervient en outre dans un

contexte de forte défiance de l'opinion à l'égard de l'institution judiciaire.

La polémique autour du "Mur des cons" au siège du Syndicat de la Magistrature, étiqueté à gauche, continue d'ailleurs de cristalliser la méfiance de l'opposition à l'égard des affaires qui visent plus ou moins directement ses membres.



Thierry MARIANI @ThierryMARIANI

Et on apprend que #Sarkozy était placé sur écoute judiciaire...Depuis"le mur des cons"on connaît la neutralité politique de certains juges !



Nadine Morano ✓
@nadine__morano

Sarkommece ...les tentatives d'affaires qu'on veut coller à l'ancien Président...!acharnement c'est tout le temps !

Très critique à l'égard du fonctionnement de la justice, le député sarkozyste Henri Guaino en appelle donc à François Hollande pour qu'il saisisse le Conseil supérieur de la magistrature. Il faut "lui demander si la façon dont les choses se déroulent est bien normale et conforme à l'éthique qui devrait guider l'action des magistrats", martèle l'ancien conseiller de Nicolas Sarkozy. Manière pour l'UMP de contraindre l'Elysée à s'engager de plein-pied dans l'affaire des écoutes... au risque de s'y embourber à son tour.

LAPRESSEENREVUE.EU

VI) Saisie des agendas : la Cour de cassation juge irrecevable le pourvoi de Sarkozy

La Cour de cassation a validé la quasi-totalité de l'enquête sur l'affaire Bettencourt mais répond négativement au pourvoi de l'ancien président.



Nicolas Sarkozy - AFP

Une décision dans un contexte houleux. La Cour de cassation s'est prononcée ce mardi, sur fond d'enquête pour trafic d'influence, sur la légalité de la saisie des agendas de l'ancien président Nicolas Sarkozy effectuée dans le cadre de l'affaire Bettencourt, sur laquelle la haute juridiction doit aussi trancher.

La Cour juge irrecevable la demande de Nicolas Sarkozy. Il n'y a pas lieu de statuer sur le pourvoi de l'ancien président contre la saisie de ses agendas dans l'affaire Bettencourt, dans la mesure où il a bénéficié d'un non-lieu dans ce dossier.

Ces agendas présidentiels sont susceptibles d'intéresser les juges dans d'autres dossiers à l'instruction. Dans son arrêt, la chambre criminelle de la haute juridiction a par ailleurs validé la quasi-totalité de la procédure du juge bordelais Jean-Michel Gentil dans le volet abus de faiblesse de l'affaire Bettencourt.

Les agendas de Nicolas Sarkozy figurent également dans la procédure sur l'arbitrage dont a bénéficié en 2008 Bernard Tapie dans son litige avec le Crédit lyonnais sur la vente d'Adidas. Dans les mois précédant l'arbitrage, l'homme d'affaires a eu plusieurs rendez-vous à l'Élysée sur lesquels il s'est expliqué devant les juges qui

l'ont mis en examen pour escroquerie en bande organisée.

DOCUMENT - L'arrêt de la Cour de cassation

<http://www.slideshare.net/lesechos2/cc-crim-arret1081140311>

Cc crim arret1081_140311 from lesechos2

Accusations de financement de la campagne de 2007 par la Libye

Mais les agendas de Nicolas Sarkozy sont susceptibles d'intéresser les juges enquêtant sur des affaires embarrassantes pour l'ancien pouvoir, comme les accusations de financement de sa campagne de 2007 par la Libye de Mouammar Kadhafi. C'est précisément lors d'écoutes dans ce dossier qu'a été interceptée une conversation entre Nicolas Sarkozy et son avocat, Thierry Herzog, qui a donné lieu à l'ouverture, par le nouveau parquet national financier, d'une information judiciaire pour violation du secret de l'instruction et trafic d'influence.

Ces écoutes ont suscité de vives protestations chez les avocats. Pas d'« impunité », a répondu en substance la garde des Sceaux Christiane Taubira.

Dans cet échange, les deux hommes évoquent un haut magistrat à la Cour de cassation, Gilbert Azibert. Il y est question, selon une source proche du dossier, de solliciter le magistrat pour se renseigner sur la procédure concernant les agendas présidentiels. En théorie, Gilbert Azibert n'a aucun rôle à y jouer. Il est avocat général dans une chambre civile, tandis que l'affaire qui concerne Nicolas Sarkozy se joue devant la chambre criminelle. Mais selon « Le Monde », il renseigne le camp Sarkozy sur les tendances qui se dessinent à la Cour de cassation.

Dernier obstacle à la tenue d'un procès

Lors de l'audience du 11 février, l'avocat général en charge du dossier, Claude Mathon, a estimé que c'est à tort que la chambre de l'instruction a refusé d'annuler la saisie des agendas par le juge Jean-Michel Gentil et ses deux collègues, en

charge de l'affaire Bettencourt. Mais la Cour n'est pas tenue de suivre cet avis.

Cette nouvelle affaire risque même de voler la vedette à la décision portant sur la validation de l'enquête pour abus de faiblesse au préjudice de l'héritière de l'Oréal Liliane Bettencourt.

Par sa décision, la Cour de cassation lève le dernier obstacle à la tenue du procès, qui pourrait intervenir cette année. Les avocats de la plupart des personnes renvoyées devant le tribunal correctionnel de Bordeaux ont formé un pourvoi contre la validation de la procédure, le 24 septembre 2013, par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Bordeaux.

Les avocats de la défense ont à nouveau sonné la charge contre l'impartialité d'une expertise centrale dans ce dossier. Réalisée par le Pr Sophie Gromb, qui fut témoin au mariage du juge Gentil, cette expertise a conclu que Liliane Bettencourt se trouvait en état de vulnérabilité depuis 2006. L'avocat général Claude Mathon avait préconisé le rejet des pourvois, sauf pour ce qui est des expertises psychologiques réalisées sur trois des mis en examen, qu'il convient selon lui d'annuler.

Par ailleurs, la justice bordelaise devait se prononcer sur l'appel de la vice-présidente du tribunal de grande instance de Nanterre, Isabelle Prévost-Desprez, dans un volet portant sur des fuites dans la presse.

lesechos.fr

VII) C'est décidé, les retraites complémentaires du privé ne seront pas revalorisées le 1er avril



11,8 millions de personnes ne verront pas leur retraite complémentaire augmenter en avril prochain, contrairement aux années précédentes.

Jean-Christophe Chanut

Les pensions Arrco et Agirc ne seront pas revalorisées au 1er avril. conséquence de la faible inflation... et d'un d'un accord signé il y a un an par le patronat et les syndicats

Mauvaise nouvelle pour près de 12 millions de retraités. Les conseils d'administration des régimes complémentaires de retraite complémentaire Arrco (salariés du privé) et Agirc (cadres du privé), composés paritairement de représentants des organisations patronales et syndicales vont décider du gel au 1er avril de la revalorisation du point qui sert au calcul des pensions. Très exactement, le conseil d'administration de l'Arrco se réunit ce mardi 11 mars, alors que celui de l'Agirc se tiendra jeudi 13 mars. Mais la décision sera la même dans les deux cas. Historiquement, l'Agirc avait déjà décidé un gel du point dans les années 1993/1994, alors que cela ce n'était jamais produit à l'Arrco qui avait simplement utilisé la sous-indexation par rapport à l'inflation.

Plan d'économies sans précédent

En cause : la faiblesse de l'inflation conjuguée à un compromis signé le 13 mars 2013 par les organisations patronales et syndicales (seuls les syndicats CFTC, CFDT et FO avaient signé) gestionnaires de l'Agirc-Arrco, qui s'étaient mis d'accord pour mettre sur pied un plan d'économies sans précédent afin de redresser les comptes des deux régimes. De fait, pour 2012, Agirc et Arrco enregistraient une "perte" de 3,8 milliards d'euros et, pour 2013, elle devrait encore se creuser à 4,5 milliards d'euros!.

L'accord de 2013 avait acté une sous indexation partielle en prévoyant que, pour les années 2014 et 2015, les pensions seraient revalorisées de 1 point de moins que l'inflation.

Pour 2014, le budget de la Sécu avait tablé sur une inflation de 1,3%. Normalement, donc, les pensions Agirc et Arrco auraient dû être revalorisées de 0,3% au 1er avril, en tenant compte de l'accord de 2013.

Une moindre inflation en 2013

Oui mais... problème. L'an passé, la

revalorisation des pensions au 1er avril 2013 avait été calculée sur une prévision d'inflation à 1,75% alors que le taux effectif de l'inflation s'est finalement limité à... 0,74%. Les partenaires sociaux ont donc décidé d'un "rattrapage", comme ils le font chaque année. Théoriquement, Il faudrait donc encore retirer 1,01 point à la revalorisation de 2014, ce qui aurait eu pour conséquence de baisser les pensions de... 0,71% (0,3 - 1,01) !

Ce qui aurait constitué une première en France - pas en Grèce!!! "Dans ces conditions, heureusement que l'accord du 13 mars 2013 empêchait une baisse des pensions", précise le "Monsieur retraites" de FO, Philippe Pihet. En d'autres termes, le gel de la revalorisation est un moindre mal par rapport à la baisse qui aurait pu mécaniquement intervenir...

Rappelons, par ailleurs, que s'agissant, cette fois, des retraites de base de la "Sécu", la revalorisation n'interviendra que le 1er octobre et non plus le 1er avril (sauf pour les petites pensions). Conséquence de la loi Ayrault sur les retraites. Un décalage qui permet d'économiser 800 millions d'euros.

latribune.fr

VIII) François Hollande, menacé de mort par un site islamiste

Par Pierrick de Morel



Le chef de l'Etat est la cible de menaces de mort. © Maxppp

Le président de la République est la cible d'un site islamiste qui diffuse des avis appelant à commettre attaques ou attentats contre les intérêts français ou à assassiner le chef de l'Etat. Une manière de se venger contre les interventions au Mali et en Centrafrique. Le Parquet de Paris a décidé d'ouvrir une enquête.

"A nos loups solitaires en France, nous disons : assassinez le président [...] terrifiez son gouvernement maudit, et faites exploser des bombes, effrayez-les, en signe de soutien à ceux qui sont vulnérables en République centrafricaine !"

ce message, sans équivoque, c'est le site Al Minbar Jihadi Media Network qui le diffuse.

Cette source bien connue des islamistes - réputée pour diffuser des informations à destination de la mouvance Al Qaïda - a récemment mis en ligne six bannières dans le cadre d'une campagne intitulée : "France, ne ne demeurerons pas silencieux".

Un appel au meurtre relevé par SITE, le service anglo-saxon qui surveille l'activisme fondamentalisme sur le Web.



Capture d'écran de la page d'accueil de SITE. © Capture d'écran de la page d'accueil de SITE.

Se venger pour le Mali et la Centrafrique

Cette "campagne" appelle explicitement à commettre des attaques ou des attentats contre les intérêts français, et à assassiner le président François Hollande en représailles aux interventions françaises au Mali et en République centrafricaine. "Nous sommes extrêmement

vigilants" a réagit François Hollande.

En janvier 2013, l'opération Serval au Mali avait permis de repousser des islamistes ayant pris le contrôle du nord du pays. Mais un an après le début de cette intervention, des groupuscules de combattants affiliés au Mujao (Mouvement pour l'unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest) et à Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) sont toujours actifs dans la région, où ils lancent périodiquement des attaques.

Quant à la Centrafrique, la France y a dépêché des soldats début décembre dans le cadre de l'opération Sangaris, pour tenter de rétablir la sécurité dans un pays plongé en plein chaos. Les troupes françaises, au nombre d'environ 2.000 hommes, sont déployées aux côtés des 6.000 soldats de la force africaine Misca. Depuis le début de l'intervention, des combats ont opposé les rebelles musulmans de la Séléka, qui avaient pris le pouvoir à Bangui l'an dernier, aux milices chrétienne "anti-balaka".

"Ces menaces se positionnent sur la guerre des religions, c'est-à-dire le conflit inter-confessionnel qui sévit en Centrafrique, en essayant de présenter la France comme un soutien des chrétiens sur place contre les musulmans", a expliqué au micro de France Info Matthieu Guidere, professeur des universités et spécialiste des groupes islamistes radicaux.

François Hollande "extrêmement vigilant"

Dans l'entourage du principal intéressé, on précise que si une telle menace n'est pas une première, le chef de l'Etat se montrerait "extrêmement vigilant".

"Ce n'est pas parce qu'il y a une communication faite par des groupes que nous y attachons plus de prix. Même quand il n'y a pas de communication, nous sommes extrêmement vigilants".

Des menaces similaires auraient déjà été formulées "au moment de l'intervention au Mali, et même avant, donc on avait été amenés à prendre des mesures de précaution". "Ce n'est pas parce qu'elles sont exprimées qu'elles sont nouvelles et c'est parfois quand elles ne sont pas exprimées qu'elles sont les plus dangereuses", a ajouté la même source.

Dans cette affaire, le Parquet de Paris a finalement décidé lundi après-midi d'ouvrir une enquête pour menaces de crimes en relation avec une entreprise terroriste, et association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste...

franceinfo.fr-Par Pierrick de Morel

A Suivre...
La Presse en
Revue